

18 Juillet 2016

Communiqué de Presse**Les Maires ruraux de Saône et Loire seront vigilants lors de la mise en place du nouveau Schéma départemental de coopération intercommunale****« Plus c'est gros, plus c'est politique, plus c'est cher »**

Le Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) a été défini le 29 mars 2016 par le Préfet de Saône-et-Loire et sera mis en place au 1^{er} Janvier 2017. Ce schéma répond aux orientations définies par la loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

En 2017, la Saône et Loire aura **19 intercommunalités au lieu de 31** aujourd'hui. Le mouvement de concentration continue..., mais on a évité le gigantisme dont rêvaient certains acteurs politiques, qui se plaisaient à imaginer une Saône et Loire découpée en 6 grands territoires intercommunaux : Le Charolais Brionnais, Le Grand Macon, La Bresse, le Grand Chalonnais, le Bassin montcellien et le Grand Autunois-Morvan. Le Préfet de Saône et Loire a joué de ce point de vue un rôle modérateur vis-à-vis des partisans du « toujours plus gros ».

La logique de ce Schéma intercommunal est purement administrative : on crée un grand périmètre à administrer, le plus gros possible pour lui donner des moyens, et on attend de voir comment il va fonctionner. La réalité sera souvent décevante car les enseignements de cette course à la taille sont déjà connus : « **Plus c'est gros, plus c'est politique, plus c'est cher** ».

Devenues plus grandes, les intercommunalités de demain seront évidemment plus "politiques", au sens de la politique politicienne. Le Maire rural, dans ce contexte futur, sera invité à siéger dans un Conseil Communautaire réunissant souvent de 70 à 100 personnes, où il aura parfois l'occasion de poser quelques questions sur des orientations déjà décidées bien en amont. Dans de telles assemblées le pouvoir se concentre entre le Président, quelques vice-présidents, le Directeur Général et les directeurs adjoints. On peut prévoir que le Président des plus grandes intercommunalités sera impliqué systématiquement dans un parti politique, et sera entouré progressivement d'un cabinet.

Les intercommunalités risquent aussi d'être « plus chères » au fil du gonflement des services communautaires d'une part et de la diminution du bénévolat rural d'autre part.

Les Maires ruraux se préoccupent du lien social avant de s'intéresser à la politique politicienne. En cela ils sont très proches des habitants, lassés par les comportements partisans. Les Maires ruraux préfèrent croire à une intercommunalité de projets plutôt qu'à une intercommunalité sous contrainte ; ils seront vigilants pour prévenir une dérive technocratique des nouvelles intercommunalités.

J.F. Farenc et le Bureau de l'UMCR 71.